

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Vente aux enchères de vins de Bourgogne propriétés de la Ville

Monsieur Millot, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Comme de très nombreuses villes en France, la Ville de Dijon, capitale des vins de Bourgogne, a toujours possédé une cave composée à ce jour d'environ 7000 bouteilles, destinées à la consommation courante lors de manifestations, ou à être offertes, pour les meilleures d'entre elles, à ses invités prestigieux.

A défaut d'être consommées, nombre de ces bouteilles ont vu leur qualité et leur présentation s'altérer.

Néanmoins, elles conservent un caractère exceptionnel et peuvent présenter un intérêt tout particulier pour les amateurs et les collectionneurs.

Aussi, est-il proposé, à l'instar de ce qu'ont organisé d'autres municipalités telles que celle de Paris en 2006, de procéder à la vente aux enchères d'environ 3500 bouteilles de la cave de la Ville.

L'expertise de ces bouteilles a été réalisée par un expert indépendant, Monsieur Pascal Kuzniewski de la société Vin Vino Veritas, sise 489, route des oliviers à Mougins, qui en a fixé le prix d'appel.

La recette susceptible d'en résulter est en cours d'expertise.

Les mandataires sollicités pour procéder à la vente aux enchères sont : Sadde, commissaires-priseurs 13, rue Paul Cabet, à Dijon et Maître Sylvain Gautier, étude - maison des ventes 122, avenue Victor Hugo, à Dijon.

Le but de cette vente aux enchères n'étant pas lucratif, il est proposé de reverser son bénéfice au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon afin de permettre des actions de solidarité au profit des personnes défavorisées.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la vente de bouteilles de vin de Bourgogne propriétés de la Ville par l'intermédiaire des mandataires Sadde, commissaires-priseurs et Maître Sylvain Gautier, dans les conditions proposées ;

2 - décider que ces bouteilles de vin seront vendues aux enchères ;

3 - décider que le bénéfice de la vente sera reversé au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon.

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ